



CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC

Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac

Sixième session
Moscou (Fédération de Russie), 13-18 octobre 2014

18 octobre 2014

DÉCISION

FCTC/COP6(27) Plan de travail et budget pour l'exercice 2016-2017

La Conférence des Parties,

Réaffirmant sa décision FCTC/COP1(9) sur l'adoption du Règlement financier de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;

Rappelant sa décision FCTC/COP5(19) sur le plan de travail et le budget pour l'exercice 2014-2015 ;

Ayant examiné le plan de travail et le budget pour l'exercice 2016-2017 soumis par le Secrétariat de la Convention dans le document FCTC/COP/6/24 Rev.1,

DÉCIDE :

- 1) d'adopter le budget pour l'exercice 2016-2017 comme suit :

Partie I – Convention-cadre de l'OMS : coût des activités	US \$ milliers
1. Conférence des Parties	1 838
2. Protocoles, directives et autres instruments d'application de la Convention éventuels	534
3. Dispositifs de notification prévus par la Convention	490
4. Aide aux Parties pour la mise en œuvre de la Convention, et plus particulièrement aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition	1 398
5. Coordination avec les organisations intergouvernementales régionales et internationales et d'autres organismes	348
6. Administration et gestion, et autres dispositions et activités	319
Total partiel partie I	4 927

Partie II – Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac : coût des activités	
1. Préparation de l'entrée en vigueur du Protocole	644
2. Réunion des Parties au Protocole	542
3. Administration et gestion, et autres dispositions et activités	84
Total partiel partie II	1 270
Coûts salariaux	10 373
Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	2 154
Total	18 724

- 2) d'adopter le plan de travail pour l'exercice 2016-2017 figurant en annexe à la présente décision, compte tenu des décisions prises par la Conférence des Parties à sa sixième session ;
- 3) de fixer le montant total des contributions volontaires évaluées des Parties pour l'exercice 2016-2017 à US \$9 100 000 ;
- 4) de prier le Secrétariat, en coordination avec le Bureau, de communiquer le barème des contributions volontaires évaluées pour 2016-2017 aux Parties, suite à l'adoption du barème des quotes-parts par l'Assemblée générale des Nations Unies fin 2015 ;¹
- 5) de financer les frais de voyage et l'indemnité journalière de voyage des pays les moins avancés à l'aide des contributions volontaires évaluées jusqu'à la septième session de la Conférence des Parties comprise ;
- 6) de financer, en outre, les frais de voyage des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à l'aide des contributions volontaires évaluées, et de financer l'indemnité journalière correspondante à l'aide des fonds extrabudgétaires disponibles, jusqu'à la septième session de la Conférence des Parties comprise ;
- 7) d'autoriser le Secrétariat à demander le règlement des contributions volontaires évaluées, y compris aux pays susceptibles de devenir Parties à la Convention entre la sixième et la septième session de la Conférence des Parties, conformément au barème des contributions, comme indiqué au paragraphe 4 de la présente décision ;
- 8) de prier le Chef du Secrétariat d'exécuter le budget et le plan de travail adoptés par la Conférence des Parties et de soumettre à la Conférence des Parties :
 - a) un rapport intérimaire d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2016-2017, ainsi qu'un rapport final d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2014-2015, à sa septième session ; et
 - b) un rapport final d'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice 2016-2017, à sa huitième session ;

¹ Sur la base du barème des contributions correspondant de l'OMS pour 2016-2017 et en tenant compte de la différence entre les États Membres de l'OMS et ceux de la Convention.

- 9) d'autoriser le Secrétariat à solliciter et recevoir des contributions volontaires extrabudgétaires pour des activités conformes au plan de travail ;
- 10) d'encourager les Parties à la Convention à verser des contributions extrabudgétaires pour atteindre les objectifs du plan de travail ;
- 11) de demander au Chef du Secrétariat de tenir le Bureau régulièrement informé de l'exécution des budgets et des plans de travail approuvés par la Conférence des Parties.

ANNEXE

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET POUR L'EXERCICE 2016-2017

Partie I : CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
1. Conférence des Parties ¹					
1.1	Conférence des Parties	1 523	153	a) Préparer et convoquer la septième session de la Conférence des Parties, et fournir l'appui nécessaire b) Élaborer et diffuser les actes officiels, les décisions et les autres documents c) Examiner les demandes de statut d'observateur et établir les rapports à soumettre à l'examen du Bureau et de la Conférence des Parties d) Procéder à l'examen des accréditations des ONG en consultation avec le Bureau e) Fournir un appui et dispenser des avis aux Parties	Septième session de la Conférence des Parties préparée et convoquée dans les délais Documents officiels mis à la disposition des Parties dans les six langues 60 jours au plus avant l'ouverture de la session Décisions et actes officiels mis à la disposition des Parties quatre mois au plus tard après la clôture de la session Rapports soumis au Bureau et à la Conférence des Parties dans les délais Rapports sur l'examen des accréditations des ONG présentés au Bureau et à la Conférence des Parties Outil de notification en ligne normalisé pour les ONG mis au point et disponible Rapport sur les principaux résultats présenté à la Conférence des Parties Appui fourni dans les délais en réponse aux demandes

¹ Conformément à l'article 23 et à l'article 24.3.a) et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
1.2	Bureau de la Conférence des Parties	162		a) Préparer et convoquer les réunions du Bureau et fournir l'appui nécessaire pour ses activités b) Élaborer les documents pour les réunions du Bureau et les mettre à la disposition des Parties c) Tenir le Bureau régulièrement informé de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail et du budget pour l'exercice conformément à la demande de la Conférence des Parties, ainsi que sur des questions spéciales d) Établir les procès-verbaux des réunions intersessions du Bureau e) Aider le Bureau de la Conférence des Parties à réexaminer le Règlement intérieur, conformément à la demande de la Conférence des Parties, en coopération avec les services juridiques de l'OMS	Trois réunions intersessions du Bureau convoquées, notamment sous la forme de visio/téléconférences ; Réunions du Bureau convoquées immédiatement avant et pendant la septième session de la Conférence Documents mis à la disposition du Bureau deux semaines au moins avant les réunions et postés pour les Parties sur un site Web protégé Rapports présentés au Bureau à chaque réunion intersessions du Bureau et informations fournies dans les délais Procès-verbaux des réunions intersessions du Bureau mis à la disposition des Parties Propositions du Bureau concernant d'éventuels amendements au Règlement intérieur soumises à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 1		1 685	153		
2. Protocoles,¹ directives et autres instruments possibles pour la mise en œuvre de la Convention²					
2.1	Groupes de travail intergouvernementaux				
	Groupe de travail sur les articles 9 et 10	70		Une réunion du groupe de travail, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail présenté à la septième session de la Conférence des Parties

¹ Il est fait référence ici aux protocoles en général ; le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac est examiné dans la deuxième partie de la présente annexe.

² Conformément à l'article 7, à l'article 23.5.f) et h), à l'article 24.3.a) et g) et à l'article 33, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
	Groupe de travail sur les mesures durables destinées à promouvoir la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	65	25	Une réunion du groupe de travail, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail présenté à la septième session de la Conférence des Parties
	Groupe d'experts sur l'article 19	60	33	Une réunion du groupe d'experts, en association avec les activités intersessions des principaux facilitateurs, des experts et du Secrétariat de la Convention	Rapport du groupe de travail ou du groupe d'experts présenté à la septième session de la Conférence des Parties
	Groupe d'experts chargé de l'étude d'impact		281	Seconder le groupe d'experts indépendant dans la réalisation des études d'impact, notamment d'une analyse portant sur les différences entre les sexes, les enfants et les groupes socio-économiques vulnérables, là où les données pertinentes sont disponibles, et l'impact de la Convention-cadre de l'OMS	Rapport du groupe d'experts présenté à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 2		195	339		
3. Notification et échange d'informations¹					
3.1	Appui aux Parties pour qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière de notification et rapports sur les progrès mondiaux réalisés dans la mise en œuvre de la Convention	50	40	a) Suivre le cycle de notification 2015-2016 (b) Analyser les rapports des Parties et dégager les tendances, les domaines/articles de la Convention à étudier plus en profondeur	Rapports reçus et confirmés et résultats communiqués aux Parties ; Base de données en ligne des rapports maintenue et actualisée Rapport 2016 sur les progrès mondiaux publié Trois rapports liés à des questions à l'ordre du jour publiés

¹ Conformément à l'article 20.5, à l'article 21, à l'article 23.5.a), b) et d), et à l'article 24.3.b) et c), et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
		90	60 30 130	c) Analyser les tendances, les pratiques et les enseignements tirés des rapports des Parties ; recenser les bonnes pratiques pour la collecte des données et l'élaboration/la présentation des rapports d) Désignation d'un comité d'experts par les Parties pour faciliter l'examen des rapports de mise en œuvre des Parties par la Conférence des Parties e) Renforcer les capacités de notification des Parties, utiliser la plateforme de notification et d'échange d'informations en ligne ; et promouvoir l'utilisation des indicateurs figurant dans le recueil d'indicateurs relatifs à la Convention-cadre	Outil technique pour la collecte des données publié Une réunion du comité d'experts convoquée Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties Six ateliers régionaux sur la notification organisés avant la période de notification de 2018 Au moins 80 agents chargés de la notification formés Avis et assistance fournis à la demande de chaque Partie Utilisation de la plateforme en ligne et d'autres outils (y compris un outil d'apprentissage de la notification en ligne) encouragée
3.2	Échange d'informations, et notamment transfert de compétences et de technologie	30	60	a) Promouvoir, maintenir et améliorer toutes les composantes de la plateforme d'information, y compris les pôles de connaissances et les bases de données répertoriant les ressources disponibles, et actualiser leur contenu régulièrement b) Renforcer les réseaux d'information, notamment les pôles de connaissances	Plateforme maintenue et améliorée, s'il y a lieu Nouveau contenu publié, le cas échéant Six pôles de connaissances couvrant toutes les Régions de l'OMS pleinement opérationnels et régulièrement actualisés par les organismes hôtes (sans frais)
Sous-total pour le domaine d'activité 3		170	320		

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
4. Aide aux Parties pour l'application de certaines dispositions de la Convention et plus particulièrement aux pays en développement Parties et aux Parties à économie en transition ¹					
4.1	Aide aux Parties		244	a) Recenser les réalisations, les difficultés et les meilleures pratiques pour améliorer la coopération et fournir une aide pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS à l'intérieur des Régions et entre les Régions	Au moins trois ateliers régionaux sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS organisés par le Secrétariat Participation à au moins trois réunions régionales organisées par les bureaux régionaux de l'OMS Liste d'experts des questions relatives à la Convention-cadre de l'OMS établie Aide fournie à la demande de chaque Partie
4.2	Évaluations des besoins et promotion de l'accès aux ressources disponibles et aux mécanismes d'aide, en vue de promouvoir l'harmonisation des politiques de lutte antitabac dans les pays		58 303 360	a) Examiner le processus et l'impact des évaluations des besoins b) Procéder à des évaluations des besoins, et fournir d'autres formes d'aide ciblée, pour renforcer la mise en œuvre de la Convention c) Fournir un appui aux Parties dans les domaines où l'inventaire des besoins a été dressé	Réunion des acteurs concernés convoquée avec les Parties qui ont procédé à une évaluation des besoins Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties Jusqu'à 10 Parties retenues à leur demande et évaluations des besoins ou autres formes d'appui technique menées à bien Outil d'évaluation des besoins à l'usage des Parties publié et son utilisation encouragée Jusqu'à 10 Parties aidées pour la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, plus spécialement concernant les obligations en vertu des articles 5.1, 5.2 et 5.3, et pour l'harmonisation de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS avec les stratégies/politiques nationales de développement et de santé et son inclusion dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

¹ Conformément à l'article 22.2, à l'article 23.5.e), à l'article 24.3.c) et g) et à l'article 26.5, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
4.3	Appui aux Parties engagées dans des actions en justice, notamment en vertu de l'article 19, et obstacles liés au commerce et aux investissements et autres obstacles juridiques à la mise en œuvre de la Convention		78	a) Dresser, tenir à jour et mettre à disposition une liste complète des ressources existantes pouvant aider les Parties à faire face aux actions en responsabilité civile et pénale et à d'autres poursuites, si nécessaire b) Établir une base de données répertoriant les institutions publiques et les experts juridiques et scientifiques, désignés par les Parties, ayant une expérience des actions en responsabilité concernant le tabac c) Établir un mécanisme de recommandations d'experts, à la demande des Parties, engagées dans des actions en justice d) Suivre les questions relatives au commerce et à l'investissement liées à la mise en œuvre de la Convention, et fournir un appui aux Parties, le cas échéant, en collaboration avec les pôles de connaissances concernés	Liste des ressources existantes établie et publiée sur la plateforme d'information de la Convention-cadre de l'OMS La base de données répertoriant les institutions et les experts juridiques et scientifiques, désignés par les Parties, ayant une expérience des actions en responsabilité concernant le tabac est en place. Le mécanisme de recommandations d'experts à la demande des Parties engagées dans des actions en justice est en place
4.4	Appui aux Parties désireuses de privilégier des activités de remplacement de la culture du tabac économiquement viables (en relation avec les articles 17 et 18 de la Convention-cadre de l'OMS)		200	a) Apporter un appui aux Parties intéressées pour l'élaboration de projets pilotes et d'autres initiatives visant à appliquer des dispositions et recommandations b) organiser une base de données internationale, au sein de la plateforme d'information de la Convention-cadre de l'OMS, répertoriant les bonnes pratiques, les instruments et les mesures visant à soutenir l'application de ces dispositions et recommandations c) prier l'OMS d'apporter un appui aux Parties intéressées pour l'élaboration de directives concernant la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des problèmes et risques professionnels spécifiquement liés à la culture et	Au moins quatre pays ayant reçu un appui pour élaborer des projets pilotes La base internationale a été organisée Un rapport de situation sur l'application de la décision, qui s'appuie sur les expériences et les études de cas antérieures et postérieures à la sixième session de la Conférence des Parties, a été soumis à la septième session de la Conférence des Parties

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
				à la manufacture du tabac, en particulier ceux liés à la maladie du tabac vert	
4.5	Appui aux Parties dans l'application de l'article 5.3		100	a) élaborer et promouvoir des instruments de surveillance propres à faciliter l'échange volontaire et sans retard d'informations supplémentaires permettant de mieux surveiller l'ingérence de l'industrie du tabac b) renforcer et fournir sur une base continue les capacités techniques nécessaires à l'accomplissement des tâches considérées c) fournir une assistance technique aux Parties qui en font la demande	Appui fourni aux Parties
4.6	Précisions sur l'article 27		15	Établir un rapport pour examen à la septième session de la Conférence des Parties examinant : - les procédures possibles pour le règlement des différends à propos de l'interprétation ou de l'application de la Convention, par la négociation, par les voies diplomatiques ou par un arbitrage ad hoc conformément à l'article 27 - le type de différends susceptibles de faire l'objet de ces procédures - les interactions entre les procédures et d'autres mécanismes de règlement des différends	Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties
4.7	Problèmes juridiques en relation avec la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS		40	Établir un rapport sur l'impact potentiel de nouvelles dispositions concernant le commerce et l'investissement sur la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS dans les pays en développement	Rapport présenté à la septième session de la Conférence des Parties
Sous-total pour le domaine d'activité 4			1 398		

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
5. Coordination avec les organisations intergouvernementales internationales et régionales et d'autres organismes ¹					
5.1	Promotion de la coopération Sud-Sud pour l'échange de compétences scientifiques, techniques et juridiques utiles pour la mise en œuvre de la Convention	20	40 <		

¹ Conformément à l'article 23.5.g), à l'article 24.3.e) et à l'article 25, et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
5.3	Coopération avec la société civile	20	73	Renforcement de la coopération et de la communication avec les organisations de la société civile pour les activités pertinentes aux niveaux national, régional et mondial	Société civile invitée à participer aux activités pertinentes du Secrétariat de la Convention Réunions d'information informelles pour les organisations de la société civile accréditées en qualité d'observateur à la Conférence des Parties convoquées annuellement Participation du Secrétariat de la Convention à au moins six importantes réunions mondiales et régionales sur la lutte antitabac organisées par la société civile
Sous-total pour le domaine d'activité 5		81	267		
6. Administration et gestion, et autres dispositions et activités¹					
6.1	Administration générale et gestion	13		a) Administration générale, personnel et gestion financière b) Mobilisation de ressources	Plans de travail et dispositions administratives spécialement adaptés au Système mondial de gestion de l'OMS Près de 100 % des contributions volontaires évaluées perçues à la fin de l'exercice De 30 à 40 % des fonds extrabudgétaires recueillis Un ensemble de propositions de subventions couvrant un éventail de sujets, de valeurs et de lieux géographiques a été défini
6.2	Sensibilisation, publications et site Web	90	158	Élaborer et appliquer un plan de communication	Deux réunions par an en moyenne organisées avec les missions permanentes des Parties à Genève Publications diffusées aux Parties et site Web régulièrement actualisé Plus grande sensibilisation à la Convention-cadre de l'OMS et aux activités qui en découlent à l'échelle internationale

¹ Conformément à l'article 24.3.d), f) et g), et aux décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)**		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
6.3	Règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS	20		Publier le Règlement intérieur révisé dans les six langues officielles de la Conférence des Parties sous forme électronique et imprimée	Règlement intérieur disponible dans les six langues officielles sous forme électronique et imprimée
6.4	Coordination avec les départements et les bureaux compétents de l'OMS	38		Examiner et promouvoir la coopération avec les départements compétents de l'OMS	Une retraite annuelle avec tous les conseillers régionaux et le Département OMS Prévention des maladies non transmissibles organisée pour trouver des mécanismes d'appui à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS Coopération avec les départements compétents de l'OMS relevant d'au moins quatre groupes organiques, et tous les bureaux régionaux et de pays Réunions de coordination technique régulières et élaboration d'un plan de travail en concertation avec le Département OMS Prévention des maladies non transmissibles et les bureaux régionaux Communication régulière maintenue avec les points focaux des bureaux régionaux et de pays de l'OMS
Sous-total pour le domaine d'activité 6		161	158		
Coût total pour tous les domaines d'activité¹		2 292	2 635		

* Y compris les tâches associées.

** Sauf indication contraire, les prévisions budgétaires pour toutes les réunions sont calculées sur la base de leur tenue à Genève. Si la COP devait décider d'un autre lieu de réunion, les chiffres devraient être révisés.

¹ Le coût total de la mise en œuvre du plan de travail de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, qui englobe aussi les dépenses de personnel et les dépenses d'appui aux programmes (13 %, payables à l'OMS), est présenté dans l'appendice.

Partie II : PROTOCOLE POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
1. Préparation de l'entrée en vigueur du Protocole					
1.1	Promotion de l'entrée en vigueur du Protocole	56	319	a) Organiser six ateliers multisectoriels sous-régionaux relatifs au Protocole b) Surveiller et évaluer la page Web du Protocole et la reconfigurer au besoin c) Mobiliser les capacités des organisations internationales compétentes d) Promouvoir l'utilisation de la liste récapitulative d'autoévaluation	Entrée en vigueur du Protocole Participation d'au moins 48 Parties à la Convention-cadre de l'OMS aux ateliers sous-régionaux Nombre accru de consultations de la page Web du Protocole Liens de coopération établis et maintenus avec les organisations internationales dotées de compétences particulières concernant les questions relatives au Protocole Liste récapitulative d'autoévaluation évaluée et son utilisation encouragée
1.2	Assistance technique pour la préparation de l'entrée en vigueur	100	143 20 6	a) Mener des études et diffuser les meilleures pratiques sur des sujets relatifs au Protocole b) Fournir une assistance technique sur des sujets relatifs au Protocole c) Mettre à disposition des fiches questions-réponses concernant la ratification et les aspects techniques du Protocole d) Faciliter et appuyer les travaux du tableau d'experts conformément à la décision prise par la Conférence des Parties à sa sixième session	Jusqu'à cinq études réalisées et au moins six meilleures pratiques retenues et diffusées Aide fournie au moyen de réunions et de communications en ligne Questions et réponses élaborées et mises à la disposition des Parties Une aide juridique et technique a été fournie sur demande, y compris sur les douanes, l'administration fiscale et l'application des taxes, et les échanges d'informations et de données ont été facilités entre les Parties sur leur expérience et les difficultés rencontrées, y compris sur les bonnes pratiques existantes et les possibilités qui se présentent dans l'application des dispositions du Protocole
Sous-total pour le domaine d'activité 1		156	488		

Domaine d'activité*		Coût des activités (en milliers de US \$)		Principales composantes/activités	Résultats escomptés et indicateurs
		Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extra-budgétaires		
2. Réunion des Parties ¹					
2.1	Première session de la Réunion des Parties	300	242	a) Préparer et convoquer la première session de la Réunion des Parties (immédiatement avant ou après la septième session de la Conférence des Parties, dans l'attente de l'entrée en vigueur ²) b) Élaborer et diffuser les actes officiels de la première session de la Réunion des Parties	Première session de la Réunion des Parties convoquée et documents officiels mis à la disposition des Parties dans les six langues dans les délais Actes officiels mis à la disposition des Parties dans les délais
Sous-total pour le domaine d'activité 2		300	242		
3. Administration et gestion, et autres dispositions et activités					
3.1	Administration générale et gestion			Mobilisation de ressources	60 % des fonds extrabudgétaires recueillis
3.2	Sensibilisation, publications et site Web	20	64	Concevoir et appliquer un plan de communication pour promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole	Au moins une réunion par an organisée avec les missions permanentes des Parties éventuelles à Genève Publications diffusées Exposés dans au moins six réunions internationales au cours de l'exercice
Sous-total pour le domaine d'activité 3		20	64		
Coût total pour tous les domaines d'activité		476	890		

¹ Conformément aux articles 33.1 et 34.2.a) du Protocole.

² Le Protocole entrera en vigueur 90 jours après sa ratification par 40 Parties à la Convention-cadre de l'OMS (article 45 du Protocole).

Appendice

Budget total (en milliers de US \$)

	Couvert par les contributions volontaires évaluées	Couvert par des fonds extrabudgétaires	Total
1. Coût des activités	2 768	3 429	6 197
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	2 292	2 635	4 927
<i>Activités liées au Protocole</i>	476	794	1 270
2. Coûts salariaux¹	5 285	5 088	10 373
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	5 285	4 563	9 848
<i>Activités liées au Protocole</i>	0	525	525
3. Total des dépenses directes	8 053	8 517	16 570
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	7 577	7 198	14 775
<i>Activités liées au Protocole</i>	476	1 319	1 795
4. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)	1 047	1 107	2 154
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	985	936	1 921
<i>Activités liées au Protocole</i>	62	171	233
5. Total général (3 + 4)	9 100²	9 624	18 724
<i>Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac</i>	8 562	8 134	16 696
<i>Activités liées au Protocole</i>	538	1 490	2 028

(Cinquième séance plénière, 18 octobre 2014)

= = =

¹ Les coûts indicatifs pour le personnel de base du Secrétariat de la Convention se fondent sur les derniers coûts salariaux type disponibles pour 2014-2015 ; il faudra tenir compte d'une évolution possible en 2016-2017. Comme indiqué ci-dessus, les contrats en cours du personnel sont financés par les contributions volontaires évaluées ; les coûts des postes supplémentaires proposés seront financés par des contributions extrabudgétaires. La réalisation du plan de dotation en personnel et les ajustements éventuels dépendront de la disponibilité effective des fonds et de l'évolution de la charge de travail. Le plan de dotation en personnel ne comprend pas d'éventuelles affectations à court terme et détachements qui seraient fondés sur les besoins réels et les ressources disponibles.

² Y compris une contribution supplémentaire de US \$300 000 à titre exceptionnel visant à faciliter le financement des dépenses prévues par l'intermédiaire des contributions volontaires évaluées supplémentaires.